



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

ADOPTION DU RÈGLEMENT 647-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT 641-2022 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 12 juin 2023, le conseil a étudié et adopté le RÈGLEMENT 647-2023 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 641-2022 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 13 juin 2023

Francis Pelletier

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 13 juin 2023, entre 8h et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 juin 2023.

Francis Pelletier

Directeur général et greffier-trésorier